



Fin de CDD et Congés Payés

Par MarMan

Bonjour,

Je suis en CDD jusqu'au 29/02 (3ème CDD) et mon employeur m'a informé le 14/02 qu'il ne désire pas concrétiser en CDI.

Par contre, il m'a indiqué le 14/02 que j'avais acquis des CP mais qu'il ne désirait pas tous me les indemniser aussi il m'impose des CP à compter de lundi 19/02.

J'ai bien vu que pour un CDI, il y a un délai de prévenance d'un mois, est ce la même chose pour les CDD ?

A savoir que je suis sur la CCN HCR

Un grand merci pour votre réponse